

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du vendredi 3 février 2017 à 18 heures 30. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice :	13
Présents :	10
Absents excusés	3
Votants :	11
Convocation du 27 janvier 2017.	

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Olivier BOUCHAND, Nathalie BROCHARD, Jacques MORIN, Michel JACQUET, Céline GARNIER, Philippe PRUNIER

Excusés : Ignace FLEURET, Christian FRANCOIS

Excusé ayant donné procuration : Michel GACHIGNARD (ayant donné procuration à M. Jean-Paul BERTRAND

Secrétaire : Colette FRAIOLI

Ordre du jour

- 1- Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 : demande de subvention.
- 2- Délibération autorisant le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget.
- 3- Transfert de la compétence du PLU – demande d'avis
- 4- Construction du centre de secours : cession de la parcelle, entretien des espaces verts.
- 5- SyDEV : contribution financière au titre des travaux de maintenance d'éclairage public pour l'année 2017.
- 6- Signature de la convention d'intervention du médecin référent au sein du multi-accueil de la CCVSA.
- 7- Atelier communal : fin du contrat de location
- 8- Délibérations et questions diverses

1- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017 : demande de subvention

M. le maire expose aux élus que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est reconduite pour l'année 2017. Le projet de rénovation de l'école publique entre dans la catégorie des opérations subventionnables. Le taux est variable en fonction du montant des travaux HT et est de 35% jusqu'à 100 000,00 euros HT.

Il présente le plan de financement de cette opération :

- Coût total : 40 746,00 euros HT
- Subvention DETR : 14 261,00 euros
- Autofinancement communal : 26 485,00 euros

Les objectifs poursuivis sont les mises aux normes énergétiques, l'accessibilité des locaux, la mise en sécurisation, l'esthétique du bâtiment.

Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires dès lors que l'arrêté d'attribution de subvention sera réceptionné. Le dossier doit être déposé pour le 9 février 2017.

Vu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide d'arrêter le projet de rénovation de l'école publique, d'adopter le plan de financement, et solliciter une subvention au taux de 35% au titre de la DETR 2017.

2- Délibération autorisant le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : « dans le cadre où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses d'investissement, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le Maire et de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

3- Transfert de la compétence du PLU – demande d'avis

M. le Maire expose aux élus que la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) rend les EPCI compétents de droit en matière de PLU. La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise souhaiterait connaître le positionnement de ses communes membres sur ce transfert de compétence. Le PLU est un outil d'aménagement de l'espace à l'échelle intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes VSA, considérant l'incertitude sur l'évolution territoriale de la Communauté de Commune dans les prochaines années.

4- Construction du centre de secours : cession de la parcelle, entretien des espaces verts

M. Le Maire expose aux élus que dans le cadre de la future construction du centre de secours, la parcelle cadastrée ZD336 ' la devise' d'une emprise de 3500m² sera cédée à titre gracieux au SDIS, la parcelle sera viabilisée et l'entretien des espaces verts seront à la charge de la commune.

5- SyDEV : contribution financière au titre des travaux de maintenance d'éclairage public pour l'année 2017

Le conseil municipal autorise la signature de la convention relative à des travaux de rénovation de l'éclairage public : travaux programmés au titre de l'année 2017 et éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2017. Le montant de la participation s'élève à 1000 euros.

6- Signature de la convention d'intervention du médecin référent au sein du multi-accueil de la CCVSA

M. le Maire expose aux élus que selon les articles R2324-39 et R2324-40 du décret n°2007-230 du 20 février 2007 (relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de -6ans) du Code de la santé publique, la maison intercommunale de la petite enfance est dans l'obligation d'avoir recours à un médecin référent. Depuis l'ouverture du multi-accueil, aucun médecin du territoire n'a accepté de remplir ces missions. Le Dr Pascal CAPRON accepte d'effectuer ces prestations au sein de la structure petite enfance de Benet. Cela représente une présence de 4h00 mensuelles, et en contrepartie la CCVSA versera à la commune la somme forfaitaire de 150 euros par mois sur

présentation d'une note d'honoraires établie chaque mois. La convention entrera en vigueur le 1^{er} mars 2017 pour se terminer le 31/12/2017.

Vu l'exposé, le conseil municipal autorise la signature de ladite convention.

7- Atelier communal : fin du contrat de location

(Mme C.Garnier ne prend part ni au débat, ni à la délibération)

M. le Maire rappelle que par délibération no 2017/56 a été signée une convention d'occupation précaire du bâtiment atelier communal entre la commune et M. et Mme GARNIER Francis. Cette convention arrive à échéance le 9 mars 2017. La construction de la caserne des pompiers ayant pris du retard, et le local destiné à recevoir l'atelier communal n'étant pas défini, il propose de conclure une nouvelle convention d'occupation précaire pour un an, dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal autorise la conclusion d'une convention d'occupation précaire pour un an et autorise la signature des documents s'y afférents.

8- Délibérations et questions diverses

► Ecole :

Mme C.Garnier soumet plusieurs points :

- Recensement des travaux à effectuer et entrant dans l'attribution de la subvention DETR : aurait souhaité que la commission école soit informée des devis demandés,
→ vu les délais imposés pour déposer le dossier de demande de subvention, il a fallu solliciter les entreprises pour qu'elles nous fournissent rapidement des devis.
- Occupation de la salle de musique pour les TAP : qui fait le ménage à la suite de la séance ? Les séniors se réunissant chaque semaine pour leur après-midi retrouvent la salle non rangée et non balayée :
→ il sera demandé à la société Propre et net d'y passer chaque semaine, le mercredi, jour d'intervention sur la commune.
- TAP : Formation des bénévoles : possibilité pour les intervenants bénévoles de bénéficier d'une formation.
→ se renseigner auprès de la DDJS (direction départementale de la jeunesse et des sports)
- Le contrat de Mme Virginie Pouvreau se termine le 28 février, il est nécessaire de procéder à un recrutement, contrat qui débiterait le 1^{er} mars jusqu'à la fin de l'année scolaire.
→ rédiger une annonce, affichée chez les commerçants, dans les panneaux d'affichage, sur le site internet.

► Signalétique centre bourg

M. O. Bouchand informe les élus du suivi du dossier signalétique et présente les différentes maquettes

Une réunion sera fixée avec les commerçants pour présentation.

► Gemapi

M. le Maire propose qu'un état des lieux soit réalisé afin de recenser tous les travaux relatifs à l'entretien des conches et des passerelles. Ces propositions seront ensuite analysées à la prochaine commission du syndicat mixte VSA.

Levée de séance 19h45